



La Feuille Paroissiale

Communauté locale Notre-Dame de l'Assomption

11^e année – N° 125 – NOVEMBRE 2021

Offices et intentions des messes du 7 novembre au 5 décembre

Dimanche 07/11 : **32^e dimanche ordinaire B**

09h30 Messe pour Mme Julienne CREMER

Dimanche 14/11 : **33^e dimanche ordinaire B**

09h30 Messe pour Mr Georges DONNIN
et Messe pour les membres défunts du Sacré Viatique

Dimanche 21/11 : **Christ-Roi de l'univers - 34^e dimanche ordinaire B**

09h30 Messe pour Marc HURARD (*Anniversaire de naissance le 25 novembre*)
et ses parents José et Germaine
et Messe pour Mr José HECK (*24^e anniversaire ce 19/11*)
et sa maman Joséphine BOLLETTE et son papa
et Messe pour Monsieur Joseph PIRARD (*13^e anniversaire ce 24/11*)

Dimanche 28/11 : **1^{er} dimanche de l'Avent C**

9h30 Messe pour les époux GERARDY-DEVIGNE, les époux DEVIGNE-RAPHAY,
les époux KUPPERS-GERARDY et Mr Jean JOSPIN
et Messe pour Mr Guy GASPARD (*10^e anniversaire ce 01/12*)
et son épouse Josiane JONGEN
et Messe pour Mme Katerina SCHONBROT

Dimanche 05/12 : **2^e dimanche de l'Avent C**

09h30 Messe en remerciement à Sainte Rita

Divers

A rejoint la Maison du Père

- Mme Agnès « Ninette » SCHOUBBEN, veuve de Mr Marcel LERHO, décédée à l'âge de 94 ans, rue Trou Brasy, dont les funérailles ont eu lieu le mercredi 3 novembre en notre église.

Collectes prévues pour le mois de novembre

Dimanche 07/11 : Pour les **besoins de notre église**.

Dimanche 21/11 : Pour l'**Entraide paroissiale**.

Dimanche 28/11 : Collecte prescrite pour les **Personnes atteintes d'un handicap**.

Le diocèse consacre cette collecte au profit des personnes atteintes d'un handicap. Il s'agit de soutenir le projet pastoral intitulé : « une église pour tous, solidaire et accueillante où chacun est appelé à prendre sa place pour faire Eglise ensemble ». Concrètement, pour que la personne ayant un handicap puisse avoir sa place au cœur de nos communautés chrétiennes, la Pastorale des Personnes Handicapées de notre diocèse voudrait notamment : contribuer financièrement à l'installation de boucles magnétiques pour les personnes sourdes ; envisager une aide pour l'aménagement de lieux de culte ; financer des projets suscitant une réflexion sur les questions de sens : achats d'outils d'animation, mise sur pied d'un lieu de ressourcement, création d'un lieu de mémoire des défunts... Vous pouvez verser sur le compte BE93 3631 4768 5267 de asbl Evêché de Liège avec la communication « Collecte prescrite pour les personnes atteintes d'un handicap ».

Résultats des collectes du mois d'octobre

Dimanche 03/10 : Pour les **besoins de notre église** : 23,00 €

Dimanche 17/10 : Pour l'**entraide paroissiale** : 50,00 €

Dimanche 24/10 : Collecte prescrite pour les **Missions** : 30,10 €

Merci pour votre participation.

Les intentions de messe à Ensival

S'adresser à Lionel LIBERT (0474/382182 après 17h00)

Comment obtenir une indulgence plénière pour les fidèles défunts ?

Pour des raisons sanitaires, le pape François a décidé de faciliter l'obtention d'**une indulgence plénière pour les fidèles défunts** pendant le mois de novembre.

Mode d'emploi pour recevoir cette indulgence pour ses proches décédés.

En novembre, l'Église catholique dispense une indulgence plénière aux défunts qui se trouvent dans le purgatoire. Afin de recevoir cette indulgence pour ses proches décédés, il faut tout d'abord être détaché de tout péché et avoir l'intention de se conformer le plus tôt possible **aux trois conditions habituelles des indulgences** : la confession sacramentelle, la communion eucharistique et la prière des intentions portées par le pape.

Il faut ensuite se rendre au cimetière où repose le défunt entre le 1er et le 8 novembre et prier. Ce peut être aussi l'occasion de **nettoyer sa tombe** et de déposer des **chrysanthèmes** ou d'**autres fleurs**. Il est aussi possible d'obtenir l'indulgence plénière en se rendant dans une église ou un oratoire le 2 novembre.

Se joindre spirituellement à tous les fidèles

Cette année, comme en 2020, le pape François a décidé de faciliter l'obtention d'une indulgence plénière pour les fidèles défunts pendant tout le mois de novembre. L'indulgence plénière du 2 novembre, jour de la **fête des morts**, « peut être transférée non seulement au dimanche précédant ou suivant ou au jour de la solennité de la Toussaint, mais aussi à un autre jour du mois de novembre, au libre choix de chaque fidèle », indique le décret signé le 27 octobre 2021 par le cardinal Mauro Piacenza, pénitencier majeur de la Pénitencerie apostolique.

L'indulgence plénière « pour ceux qui visitent un cimetière et prient pour les morts », qui concerne normalement les journées du 1er au 8 novembre, peuvent être aussi transférées par l'évêque « à d'autres jours du même mois jusqu'à sa fin », précise encore le texte. Quant aux personnes âgées, malades et celles qui pour des raisons graves ne peuvent quitter leur domicile, elles pourront aussi obtenir l'indulgence plénière pour leurs défunts « à condition de se joindre spirituellement à tous les autres fidèles », selon le décret.

Prier avec le Saint-Père – Novembre 2021

Prions pour que les personnes qui souffrent de dépression ou de burn-out trouvent un soutien et une lumière qui les ouvrent à la vie.



Images publiées sur FaceBook.